



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés** : M. BAMIERE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2022/50\_02**

#### **Objet : Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de la commission d'appel d'offres à la suite des démissions de M. Cancel et de M. Espiau, et ce, conformément aux dispositions du règlement intérieur de la commission.

- Madame Maurin est donc proposée en qualité de titulaire et Monsieur Dehours en qualité de suppléant.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- Madame Maurin est donc proposée en qualité de titulaire et Monsieur Dehours en qualité de suppléant.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022  
Reçu en préfecture le 21/04/2022  
Affiché le 21 AVR. 2022  
ID : 031-213105612-20220421-D\_2022\_50\_02\_1-DE

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire

- Transmis le 21 AVR. 2022  
- Affiché le 21 AVR. 2022

